

# COMMISSIONS des TERRAINS et INSTALLATIONS SPORTIVES

Réunion de la commission le 24 octobre à 15h30

## Ordre du jour :

- *Suivi de la réglementation*
- *Bilan des premières vérifications des installations depuis le 1<sup>er</sup> juillet 2023.*
- *Gestion des vérifications durant la période du 1<sup>er</sup> novembre au 30 mars*
- *Informations de la commission régionale (CRTIS)*

## Informations préliminaires pour les classements

- Les présents classements proposés par la ligue (CRTIS), deviendront effectifs qu'au retour de l'accord de la fédération (CFTIS) après vérification et confirmation.
- La commission rappelle que les zones de sécurité, doivent être libres de tout obstacle (main courante, buts de football rabattables, abris joueurs, mâts d'éclairage...) pour une distance minimum de 2,50 m (article 3.3 des règlements fédéraux en vigueur à ce jour)

## Rapport des tests in-situ des terrains synthétiques (Tests obligatoires lors de la pose d'une pelouse synthétique neuve – après 5 saisons en cas de synthétique sans charge – après 10 saisons en cas de synthétique avec charge)

- Rapport reçu de la part de la mairie de Trévoux pour le terrain de Fétan 1 NNI 014270101 (synthétique avec charge)

## Vérifications initiales ou décennales des installations

- Installation du stade municipal de Mionnay NNI 012480101 – installation à reprendre avant la fin d'année 2023 pour lever des non conformités dont une majeure.
- Installation du Stade Marceau 1 de Coligny NNI 011080101 – rapport rédigé par la CDTIS et transmis à la ligue – attente de décision pour le classement.
- Eclairage du stade Marceau 1 DE Coligny NNI 011080101 – rapport rédigé par la CDTIS et transmis à la ligue – attente de décision pour le classement.
- Installation du stade municipal de Frans NNI 011660101 – rapport rédigé par la CDTIS et transmis à la ligue – attente de décision pour le classement.
- Installation du stade municipal de Champagne en Valromey NNI 010790101 – rapport à rédiger par la CDTIS.
- Installation du stade municipal de Colomieu NNI 011100101 – classement au niveau T6PN jusqu'au 17 octobre 2023.
- Eclairage du stade La Chanal 2 de Miribel NN012490102I – rapport à rédiger par la CDTIS.

## Prochaines programmations

- Eclairage du stade « des petits oiseaux » de Thoissey NNI 014200101
- Installations des stades de la Bèche 1 et 2 de Saint André sur Vieux Jonc NNI 014360101 et NNI 014360102

Pour la CDTIS : JF JANNET